



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

230^e séance

Vendredi 23 avril 1999, à 10 heures
New York

Président : M. Abdelaziz (Égypte)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Questions organisationnelles

Le Président (*parle en arabe*) : Au cours de cette séance, nous entendrons les Présidents des trois Groupes de travail qui présenteront leurs rapports d'activité. Je lèverai ensuite la séance et convoquerai la réunion du Comité plénier pour discuter des propositions du Secrétaire général pour le plan à moyen terme couvrant les années 2001 à 2005. Comme les membres se souviendront, le document sur cette question a été distribué sous la cote A/CN.10/1999/CRP.2 lors des réunions des Groupes de travail au début de cette semaine.

En l'absence d'objection, nous agirons en conséquence.

Il en est ainsi décidé.

Les membres sont saisis du document officieux No 3 qui contient le programme de travail pour la dernière phase de cette session. Ils noteront que le Bureau a décidé d'accorder un peu plus de temps aux Groupes de travail I et III, vu que les progrès du Groupe de travail II semblent indiquer que moins de temps sera nécessaire pour achever ses travaux.

Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le fait que les rapports des Groupes de travail I et III doivent être approuvés le mercredi 28 avril. Toute-

fois, le Groupe de travail II tiendra – si nécessaire – une séance supplémentaire le jeudi matin.

Je pense que cela compensera quelque peu les différences de délais impartis aux Groupes. Je suis sûr que les Présidents des Groupes de travail feront de leur mieux pour respecter ce programme.

Rapports des Présidents des Groupes de travail

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au Président du Groupe de travail I.

M. Izquierdo (Équateur), Président du Groupe de travail I (*parle en espagnol*) : Nous avons achevé les phases suivantes depuis le début des travaux au sein du Groupe de travail I. Premièrement, les délégations ont pu faire des déclarations générales et des commentaires sur l'ensemble du document de travail du Président. On a ensuite procédé à une étude préliminaire de chaque section du document. Puis le document a été examiné paragraphe par paragraphe, et chaque délégation a présenté des propositions sur le texte.

Hier, avec la distribution d'un document reprenant toutes les propositions soumises, nous avons entamé un exercice de rédaction qui nous permettra de trouver un langage commun qui facilitera le consensus nécessaire. Ce processus, qui a débuté hier, a évolué rapidement, ce qui nous a permis de faire des progrès substantiels. Dans le cadre de ce processus, grâce aux consultations intensives sur des questions qui portent toujours à controverse, il se pourrait que l'on termine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

aujourd'hui. Cela nous donnerait l'occasion de présenter aux délégations un document révisé qui reflète d'une façon que je pense être la meilleure et la plus large, le niveau de consensus atteint. J'espère que ce document sera disponible aujourd'hui de sorte que nous puissions l'examiner la semaine prochaine.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au Président du Groupe de travail II.

M. Effendi (Indonésie), Président du Groupe de travail II (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que la Commission avait alloué au Groupe de travail II huit séances officielles au cours de ces deux dernières semaines. Dans ce temps imparti, le Groupe de travail a tenu cinq séances. Les membres du Groupe de travail ont volontiers donné leur accord pour que le Président utilise les trois autres créneaux horaires impartis et autre temps disponible pour entreprendre des consultations privées intensives avec les délégations les plus directement intéressées.

Comme les membres le savent, le Groupe de travail a utilisé comme base pour ses travaux le document présenté par le Président l'an dernier, tel que figurant dans le rapport de la Commission, document A/53/42. Lorsque le Groupe de travail a commencé à tenir ses séances la semaine dernière, environ sept questions ont été présentées par les délégations pour incorporation dans le document du Président. Durant ces séances, il est également ressorti que la vaste majorité du Groupe de travail ne pouvait accepter le document du Président tel quel. Mais elles ont également fait preuve de souplesse vis-à-vis du Président pour qu'il trouve une solution aux sept questions présentées.

Après des négociations au sein du Groupe de travail et des consultations privées soutenues, il ne nous reste à présent que deux points. Les autres questions n'ont pas été réglées par amendements, mais par un échange de vues qui a permis de dégager une entente commune.

Sur les deux problèmes à régler, l'un est d'une importance secondaire, et je suis sûr que nous lui trouverons une solution par consensus au sein du Groupe de travail, car cela nécessitera simplement qu'un léger ajustement soit apporté au texte. À propos du deuxième problème, j'ai des raisons d'être optimiste. Les résultats des consultations privées avec la délégation la plus directement intéressée – je souligne que les consultations se sont tenues au niveau des délégations – montrent qu'il n'y a pas de véritable objection à la solution

de compromis proposée. La délégation a simplement demandé qu'on lui donne l'occasion de consulter sa capitale pour obtenir des directives sur une solution de compromis.

Les projets pour les séances futures sont les suivants : après la clôture de cette séance plénière, j'espère pouvoir terminer mes consultations privées. Cet après-midi, je présenterai officiellement le résultat des consultations à l'ensemble des membres du Groupe de travail, pour examen. Lundi, j'ai l'intention de poursuivre les délibérations au niveau du Groupe de travail. Cela laissera aux délégations amplement le temps de mettre le week-end à profit pour consulter leur capitale. Si nous parvenons à un consensus lundi, je demanderai aux membres du Groupe de travail de permettre au Président de se réunir avec le Secrétariat pour rédiger le rapport du Groupe de travail afin qu'il puisse être examiné par les membres toute la journée de mardi. Si le Groupe de travail est en mesure d'achever son projet de rapport, je vous le remettrai mercredi, Monsieur le Président, comme vous l'avez demandé. Je comprends bien que vous-même et le Secrétariat ayez également besoin d'assez de temps pour rédiger les rapports de la Commission.

Enfin, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux membres du Groupe de travail pour leur coopération et leur compréhension. Sans leur coopération et leur esprit constructif, nous ne pourrions être aussi proche du consensus. J'espère que cet esprit constructif de coopération prévaudra encore durant les quelques heures qu'il nous reste à négocier. Si nous arrivons à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, je suis certain que les membres conviendront que ce consensus constitue un énorme pas en avant vers l'objectif commun que nous nous sommes fixé de convoquer cette session extraordinaire. Une fois de plus, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux membres du Groupe de travail et à vous-même, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en arabe*) : Dans son rapport, le Président du Groupe de travail II indique que les travaux de ce Groupe ont enregistré des progrès sensibles. J'espère que les travaux seront fructueux et qu'il y a la volonté politique nécessaire pour maintenir l'accord conclu au niveau des délégations.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail III.

M. Hoey (Irlande), Président du Groupe de travail III (*parle en anglais*) : Suite aux consultations soutenues que j'ai pu tenir avant que la Commission du désarmement ne commence ses travaux, j'ai été en mesure de présenter un document du Président au Groupe de travail lorsqu'il a entamé ses travaux, document qu'il a estimé être une base acceptable pour la suite des travaux. Depuis lors, nous avons tenu une série de débats approfondis sur le fond et la forme du document et, bien entendu, sur son contenu. À l'issue d'un premier échange de vues, j'ai préparé une version révisée du document de travail du Président, ce qui nous a permis de faire progresser nos travaux et d'identifier les domaines qui présentaient des difficultés particulières.

À l'issue de nouvelles discussions, nous avons pu ramener à quatre ou cinq les problèmes en suspens et identifier les questions qui doivent encore être traitées dans les jours prochains. J'ai l'intention de tenir de nouvelles consultations ce matin afin de rechercher des solutions de compromis sur les problèmes qui se posent encore. J'ai eu la chance, en tant que Président, que toutes les délégations aient adopté une approche constructive; à mon avis, elles ont fait preuve de grande souplesse et d'un esprit de compromis pour nous aider à faire progresser nos travaux.

Le document est complexe. Il aborde un certain nombre de questions qui sont extrêmement délicates et c'est la raison pour laquelle il faut absolument s'assurer que le libellé de ce document est acceptable pour toutes les délégations. C'est pourquoi nous passons beaucoup de temps sur certaines parties qui sont d'une importance particulière.

À l'issue de cette séance, j'espère tenir une série de consultations privées dans la salle de conférence E. Les délégations que je dois voir à 11 heures et à midi savent dans quel ordre elles doivent venir et nous parlerons des problèmes. Je suis convaincu que grâce à l'esprit de compromis dont font preuve toutes les délégations, nous pourrions parvenir à un accord sur le texte définitif du Président au début de la semaine prochaine.

Le Président (*parle en arabe*) : Dans son rapport, le Président du Groupe de travail III indique qu'il y a eu des progrès évidents dans les travaux du Groupe.

Y a-t-il une délégation qui souhaiterait faire une déclaration sur les travaux des trois Groupes de travail ou de la Commission en général?

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous saisissons cette occasion pour faire une brève déclaration d'ordre général.

Monsieur le Président, étant donné que nous prenons la parole pour la première fois, nous vous félicitons, ainsi que les membres du Bureau et les Présidents des Groupes de travail, de votre élection à ces postes importants. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience, vous mènerez à bien nos délibérations, et nous vous assurons de notre plein appui et de toute notre coopération.

Les dernières réunions des Groupes de travail ont mis en évidence la démarche constructive adoptée par les délégations qui sont déterminées à poursuivre le dialogue mues par les nobles objectifs de désarmement.

Malheureusement, l'érosion continue du processus de désarmement marque la vie internationale actuelle. Lorsque des conflits armés ont lieu dans différents points chauds du monde, il convient de trouver des solutions appropriées pour en atténuer les conséquences humanitaires néfastes.

Il importe de souligner que le processus de désarmement mondial et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont interdépendants, et que le rôle des Nations Unies dans ces deux processus continue d'être déterminant.

L'Ukraine, un État qui a volontairement renoncé à son arsenal nucléaire, le troisième du monde par son importance, est très attachée à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, une question inscrite actuellement à l'ordre du jour du Groupe de travail I. Les initiatives prises à cet égard par différents États – notamment, la décision prise par la Mongolie de déclarer son territoire zone exempte d'armes nucléaires – devraient être appréciées de façon positive, surtout en termes de renforcement de la non-prolifération et de la réalisation de l'objectif ultime, qui est l'élimination des armes nucléaires. À ce stade, quand plus de 100 États ont créé de telles zones, celles-ci deviennent un facteur important qui doit être examiné dans le cadre des structures régionales et mondiales et des mesures de sécurité.

Lors des sessions précédentes de la Commission, la délégation ukrainienne a clairement dit que la création de zones exemptes d'armes nucléaires doit se faire rigoureusement sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée.

Nous estimons que la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est une occasion unique pour donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale. Conformément à ces décisions, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement abordera un certain nombre de questions importantes ayant trait au désarmement. À cet égard, un ordre du jour équilibré et une démarche axée sur le consensus, pour l'examen de chaque point de l'ordre du jour, sont essentiels pour la réalisation de nos objectifs qui sont d'une grande portée.

Ma délégation appuie les principes énoncés dans les directives sur la maîtrise/la limitation des armes classiques dans le contexte de la résolution 51/45 N de l'Assemblée générale. Nous réitérons que la délégation ukrainienne appuie tous les efforts déployés en vue de l'élargissement et de l'application de ces principes.

Nous estimons également qu'il est nécessaire d'accroître la transparence concernant tous les types d'armes classiques. À cet égard, nous croyons qu'en complétant le Registre des armes classiques des Nations Unies avec des instruments efficaces semblables au niveau régional, on contribuera de façon considérable à l'efficacité de toute la série de mesures prises dans ce domaine.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de la pleine coopération de ma délégation dans les efforts que vous déployez pour parvenir à un consensus sur ces points importants de l'ordre du jour.

M. Tomaszewski (Pologne) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui ma délégation prend la parole au nom des pays d'Europe centrale et orientale suivants : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie et mon propre pays, la Pologne.

Le représentant de l'Allemagne a déjà, au tout premier jour de nos délibérations, présenté la position de l'Union européenne et des pays associés au sujet des travaux de la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement. Nous nous sommes pleinement associés à cette déclaration. La raison pour laquelle nous avons décidé de prendre la parole aujourd'hui est que – nonobstant notre position sans équivoque sur la prétendue zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale, proposée par le Bélarus, et nonobstant la résolution très controversée de la dernière

session de l'Assemblée générale, appuyée par un tiers seulement des Membres de l'ONU – la délégation bélarusienne a de nouveau présenté cette proposition à la présente session de la Commission du désarmement.

Par conséquent, nous réitérons notre position commune à l'égard de la proposition du Bélarus. Nos pays ont, à plusieurs occasions, fait savoir qu'ils étaient favorables à la création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant qu'instruments complémentaires au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Toutefois, nous estimons également que ces zones ne doivent pas entraver les arrangements de sécurité en vigueur ou en évolution au détriment de la sécurité régionale et internationale. Ces zones ne doivent pas avoir des répercussions néfastes sur le droit inaliénable à la légitime défense individuelle ou collective garanti par la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous estimons que la proposition du Bélarus n'est pas conforme à notre détermination souveraine, qui consiste à contribuer à la nouvelle architecture européenne en matière de sécurité et à en tirer parti. En outre, la proposition du Bélarus est présentée dans des instances internationales, premièrement, sans tenir compte des souhaits des pays de la région concernée et, deuxièmement, en violation du principe fondamental accepté universellement selon lequel la création des zones exemptes d'armes nucléaires doit se faire sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée. Cela n'est certainement pas le cas en ce qui concerne notre région.

Nous avons noté que la proposition du Bélarus ne jouit pas d'un appui considérable de la Commission du désarmement à sa présente session, bien que nous soyons préoccupés par le fait que cette instance est utilisée à des fins politiques plutôt qu'aux fins de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Notre délégation prie instamment les représentants du Bélarus de ne pas insister sur les propositions qu'ils ont présentées au sein du Groupe de travail I.

M. Li Changhe (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Président du Groupe de travail II de son rapport sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La délégation chinoise sait que les consultations ont connu des progrès importants. La semaine dernière, ces consultations ont surtout porté sur les préoccupations de certains pays. Toutefois, cela

ne signifie pas que d'autres pays n'ont pas leurs propres préoccupations très importantes. Par exemple, la délégation chinoise a les deux préoccupations suivantes, que je vais présenter en anglais.

(l'orateur poursuit en anglais)

Premièrement, nous sommes préoccupés par l'évolution de la situation internationale depuis la première session extraordinaire et la fin de la guerre froide et par les tendances aux niveaux mondial, régional et sous-régional – notamment les faits néfastes survenus récemment et leurs répercussions sur le processus international de désarmement, de paix et de sécurité.

Deuxièmement, nous sommes également préoccupés par les conséquences de la mise au point, du déploiement et de la prolifération des systèmes antimissile et soucieux quant au respect des traités pertinents.

(l'orateur parle en chinois)

Par ailleurs, il va sans dire que la délégation chinoise espère également qu'il sera possible de préserver les résultats obtenus au fil de ces trois dernières années car c'est durant cette période que nous sommes parve-

nus à trouver un équilibre délicat. La difficulté est de répondre aux préoccupations particulières de certains pays tout en préservant cet équilibre. La délégation chinoise continuera de s'efforcer de rechercher une solution à cette question lors des consultations futures.

Le Président *(parle en arabe)*: À ce titre, je voudrais préciser ce qui suit. Les progrès réalisés au sein du Groupe de travail II ont été le résultat des efforts déployés par tous les États et tous les membres, et notamment des concessions faites par de nombreux États qui ont avancé des propositions au début des réunions du Groupe de travail. Je tiens à vous en féliciter en mon nom personnel et au nom du Président de ce Groupe de travail.

J'espère que nous pourrions mobiliser la volonté politique requise afin de préserver l'accord préliminaire qui s'est dégagé au niveau des Présidents des Groupes de travail. J'espère que les efforts nécessaires seront faits dans nos diverses capitales pour préserver ce consensus, afin que nous puissions adopter un document de travail à la fin de cette session.

La séance est levée à 10 h 55.